



971-219711322-20250423-11-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2025

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Publication le : 07-05-2025

Séance du 10 Avril 2025

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**Département de la GUADELOUPE**

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2025****Nombre de conseillers**

En exercice	Présents	Procurations
29	17	04
<b>Vote</b>		
<b>À L'UNANIMITÉ</b>		
Pour : 21		
Contre : 00		
Abstentions : 00		

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

28 Mars 2025

L'an 2025, le Jeudi 10 Avril à 08 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DÉLIBÉRATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2ème session ordinaire de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			SACILE Serge	X		
MOCKA Jocelyne	X			DUFLO Rémi	X		
NOËL Jean-Philippe	X			DARMALINGON Charly			X
GIRAULT Marie-Agnès	X			FARAJE Fabienne			X
LAROCHELLE Louis		X		DEVAUX Charles-Henri	X		
URGIN Sabrina	X			ARICQUE Valérie			X
LAVITAL Patrick	X			CHRISTOPHE Annie	X		
ROCHEMONT Marylène		X		DAMAS Marie-Pierre		X	
MIROITE Fulbert		X		BOURGEOIS Sylviane	X		
ANSELME Jacques		X		RUPAIRE Frantz		X	
EUGÉNIE Gilberte	X			FAUSTA Jimmy	X		
SAINTE-LUCE Ninette		X		OTTO Josette	X		
SARREAU Alain	X			JERSIER Claude		X	
MARCIN Marie-Claude	X			LAROCHELLE Laurence			X
LOSAT Albert	X				17	08	04

Élus absents	Procuration à :
DARMALINGON Charly	MOCKA Jocelyne
FARAJE Fabienne	MARCIN Marie-Claude
ARICQUE Valérie	CHRISTOPHE Annie
LAROCHELLE Laurence	FAUSTA Jimmy

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

**D\_20250410\_22****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :  
CRÉATION DE POSTES DE TECHNICIEN**

VU le Code général de la Fonction publique notamment son article L.313-1;

VU la loi 2019-826 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Avril 2025

VU le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs les besoins en matière d'évolution de carrière des collaborateurs ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

### ARTICLE 1 : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

**DE CRÉER** le poste suivant :

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOIS	Grade	Quota Horaire	Ancien effectif	Nouvel effectif	Poste susceptible d'être pourvu par un contractuel
TECHNIQUE	Techniciens Territoriaux	Technicien	35 Heures	3	4	OUI (articles L.332-2, L.332-6 et L.332-7 du CGFP)

### ARTICLE 2 : DATE D'EFFET

La présente délibération prendra effet au plus tôt à sa date de transmission au contrôle de légalité.

### ARTICLE 3 : CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget et reconduits chaque année.

**ARTICLE 4 :** Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 10 Avril 2025.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services,

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE